

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 16 septembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,
10 septembre 2025

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, M. Dominique GALLIER, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication
sur le site internet de la
ville,
23 septembre 2025

Date de signature,
26 septembre 2025

Nombre de conseillers,
En exercice 29
Présents 22
Votants 28

Excusés - Ont donné procuration :

Mme Mireille BAUDRY à Mme Céline CIVES, M. Éric BLONDEL à M. Bastien CORITON, M. Thierry DUPRAY à Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Émilie DUTOT à Mme Chantal DUTOT, M. Luc HITTNER à M. Didier BOQUET, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER à Mme Annic DESSAUX.

Excusé :

M. Simon SAINT-MARTIN.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2025-069	Renouvellement convention micro-folie
------------	---------------------------------------

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Rives-en-Seine a signé, il y a 3 ans, une convention de partenariat avec la Commune du Trait concernant la mise en place du dispositif Micro-Folie.

Ce dispositif, initié par le Ministère de la Culture et coordonné par La Villette, consiste en des musées numériques modulables permettant la diffusion de contenus culturels variés (œuvres de musées nationaux, spectacles, conférences, etc.). Son objectif est de démocratiser la culture en la rendant accessible à tous et à compléter l'offre culturelle sur le territoire.

Au cours de ces 3 années, les écoles de Rives-en-Seine se sont appropriées cet outil et ont bénéficié de séances adaptées en fonction du nombre de classes par école.

La ville du Trait propose aujourd'hui de renouveler la convention de partenariat afin que nos classes scolaires et extra-scolaires (centre de loisirs) puissent continuer à bénéficier des ressources offertes par la Micro-Folie à compter de la rentrée de septembre 2025.

Le dispositif, initialement installé dans la salle de spectacle sera désormais accueilli au sein du nouvel équipement culturel, la Halte Saint-Eloi.

La Ville du Trait met par ailleurs à disposition une médiatrice culturelle, chargée d'accueillir aussi bien les scolaires que le grand public, garantissant ainsi une médiation adaptée et une valorisation optimale de l'outil.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt éducatif et culturel pour les écoles de la commune,
Considérant la gratuité de ce service,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat avec la Ville du Trait,
- De l'autoriser, ou l'adjoint compétent, à la signer.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,



Didier BOQUET